Meubles sous-éviers – Cuisinettes – Meubles de salle de bains

- Hammel
- VitrA

Présentation

Meubles sous-éviers

Les meubles sous-éviers retenus sont destinés à recevoir des éviers de 120 x 60 cm et 90 x 60 cm, ils sont équipés de deux portes battantes.

Un industriel présente une gamme de meubles sous-éviers en métal thermolaqué, permettant un choix de six coloris de série pour le caisson et les portes (choix de coloris différents possibles pour caisson et portes).

Cuisinettes

L'ensemble de 120 ou 100 cm doit comporter un recouvrement avec un égouttoir, une cuve évier et un poste de cuisson (différents types de dominos deux plaques ou foyers électriques disponibles), ainsi qu'un meuble de rangement, et un réfrigérateur incorporé.

Seuls les recouvrements de cuisinettes et éviers en acier inoxydable de nuance 18/10 (égouttoirs et cuves) sont retenus (nuance F17 rejetée). Les matériels d'équipement ménager (plaques de cuisson, réfrigérateur) doivent être conformes aux normes européennes qui les concernent, notamment sur le plan de la sécurité électrique.

Une cuisinette en métal thermolaqué a été sélectionnée.

Éviers à poser

Les éviers à poser présentés sont en résine de synthèse SMC (*Sheet Moulding Compound*). Ils sont composés de 40% de résine polyester et 60% de charges minérales et de fibres de verre.

Certains modèles sont disponibles en deux versions : évier à poser ou évier avec découpe pour domino.

Les éviers en résine doivent être conforme aux normes NF EN 13 310 et NF EN 695.

Meubles de salle de bains

Les meubles de salle de bains présentés sont des ensembles suspendus ou sur pieds, livrés montés.
Ils sont complétés par des miroirs collés sur panneaux de particules, surmontés de spot LED.

Ces ensembles miroirs-luminaires peuvent reposer directement sur le meuble bas support de vasque ou être posés de façon complètement dissociée des meubles supports de vasques.

Les faces et les chants sont finis en mélamine, certains ont les portes laquées.
Ils peuvent être équipés de portes coulissantes ou battantes avec ou sans tiroir.

Les portes battantes sont équipées de charnières invisibles.

Normalisation – Certification

Normalisation

Les meubles de cuisine et de salle de bains doivent être conformes aux normes en vigueur comprenant les normes électriques ainsi qu'à la directive CEM.

Certification

La marque NF Ameublement prouve la conformité du produit aux normes françaises et/ou européennes et aux prescriptions particulières de la marque.

Critères de choix

Critères éliminatoires

La certification marque NF Ameublement était exigée pour les meubles sous-éviers bois (certification non exigée pour les meubles en métal thermolaqué).

La marque NF Ameublement n'était pas exigée pour les meubles de salle de bains considérés comme des compléments de gamme.

Ils devaient répondre aux normes françaises et européennes de performance, de sécurité, et de durabilité.

Critères de sélection

Les autres critères sont l'esthétique et l'aspect général, l'ergonomie, le prix, la garantie ainsi que les accessoires optionnels.

Précautions d'usage

Aucune recommandation particulière n'est nécessaire pour une utilisation normale de ces meubles.
Le revêtement en mélaminé et tout particulièrement les arêtes sont sensibles aux chocs.
Les plinthes ou les côtés en PPSM peuvent subir des phénomènes de remontée capillaire par le chant en contact avec le sol lavé à grande eau.

Entretien

À l'exclusion des abrasifs, tous les produits d'entretien du commerce peuvent être utilisés.

Garantie

La garantie est de deux ans dans le cadre d'une pose conforme aux règles de l'art et d'une utilisation normale, pour tous les meubles portant la marque NF Ameublement.

Norme(s) :

- ISO 7170:2021 (septembre 2021) : Ameublement – Éléments de rangement – Méthode d'essai pour la détermination de la résistance, de la durabilité et de la stabilité.
- NF C15-100 COMPIL 5 (juin 2015) : Installations électriques à basse tension Version compilée de la norme NF C15-100 de décembre 2002, de sa mise à jour de juin 2005, de ses amendements A1 d'août 2008, A2 de novembre 2008, A3 de février 2010, A4 de mai 2013 et A5 de juin 2015, de ses rectificatifs d'octobre 2010 et de novembre 2012 et des fiches d'interprétation F11, F15, F17, F21 à F28. (norme d'application obligatoire)
- NF D60-050 (décembre 2009) : Ameublement – Méthodes générales d'essai des finitions.
- NF EN 695 (décembre 2005) : Éviers de cuisine – Cotes de raccordement.
- NF EN 1116 (janvier 2018) : Ameublement – Meubles de cuisine – Dimensions de coordination pour meubles de cuisine et appareils ménagers.
- NF EN 13310+A1/IN1 (octobre 2018) : Éviers de cuisine – Prescriptions fonctionnelles et méthodes d'essai.
- NF EN 14749+A1 (juillet 2022) : Ameublement – Meubles de rangement domestiques et de cuisine et plans de travail de cuisine – Exigences de sécurité et méthodes d'essai.
- NF EN 60598-1 (avril 2015)/A1 (février 2018) : Luminaires – Partie 1 : exigences générales et essais.
- NF EN IEC 60598-1 (mars 2021) : Luminaires – Partie 1 : exigences générales et essais. (en vigueur à partir d'avril 2024)
- UTE C15-801 (juin 2012) : Installations électriques à basse tension – Ensembles mobiliers comportant un équipement électrique – Mise en œuvre des règles de sécurité électrique.
- XP D62-025 (juin 2013) : Mobilier domestique – Élément de rangement – Performance à l'usage.

Réglementation :

- Directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des Etats membres concernant la compatibilité électromagnétique (refonte), JOUE du 29 mars 2014. (modifiée) (dite directive CEM)
- Décret n°2015-1084 du 27 août 2015 relatif à la compatibilité électromagnétique des équipements électriques et électroniques, JO du 29 août 2015. (modifié)